

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **REGLEMENT INTERIEUR : MODIFICATIONS**

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE
Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Comme vous le savez, nous avons transmis au Secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de Région, pour homologation, le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, adopté lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021.

Par courrier en date du 7 septembre dernier, le SGAR a émis différentes observations relatives à des rédactions décidées nationalement ou régionalement.

Il vous est demandé de bien vouloir valider ce jour cette nouvelle version du règlement intérieur modifié sur ces points (documents remis en séance).

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, valide la nouvelle version du Règlement Intérieur conformément aux observations émises par le SGAR.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

